

ALLOCATION CHAUFFAGE

Formulaire de demande d'aide

(à faire parvenir au CCAS entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2020)

Le demandeur :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Situation familiale :

Adresse :

44550 MONTOIR-DE-BRETAGNE

Tél fixe : Tél mobile :

Locataire parc privé

Locataire parc social

Autre situation :

Propriétaire occupant

Accédant à la propriété

Portage de repas :

Télé-assistance :

CSS (Complémentaire santé solidaire) : N° allocataire CAF :

Type de chauffage : Électrique Gaz Bois Fuel Autre (précisez)

Souhaitez-vous la visite d'un professionnel pour un diagnostic socio-énergétique (améliorer votre confort, réduire vos factures énergie, remise kit d'éco-équipement) Oui Non

Le co-demandeur :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Tél mobile :

Portage de repas :

Télé-assistance :

CSS (Complémentaire santé solidaire) :

Fait à Montoir-de-Bretagne, le :

Signature obligatoire

Le demandeur
(signature obligatoire)

Le co-demandeur

Cadre réservé au CCAS

QF recalculé €

Visa

Décision : Accord Refus

Remarques :

Montant accordé €

Tournez svp

ALLOCATION CHAUFFAGE

(Note explicative)

Principe

Afin qu'un budget limité ne soit pas un obstacle pour se chauffer correctement, cette aide facultative est destinée à aider les personnes âgées ayant de faibles ressources à régler leurs charges de logement liées au chauffage. Ce dispositif s'adresse aux personnes de plus de 65 ans, ou âgées de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail ou en invalidité, domiciliées depuis plus de 3 mois sur la commune.

Montant de l'aide

L'aide proposée est une allocation annuelle d'un montant de 150€ ou 300€, calculée sur barème. L'aide sera versée en une seule fois, entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre, sur le compte bancaire du demandeur.

La participation du CCAS est limitée à un versement par foyer concerné.

Modalités de dépôt de la demande

Le dossier de demande doit obligatoirement comporter :

1. Le formulaire de demande (voir au verso) dûment complété et signé par le demandeur
2. La copie d'une pièce d'identité ou titre de séjour
3. La copie d'un justificatif de domicile de plus de 3 mois et de moins de 6 mois
4. La copie du dernier avis d'imposition
5. La copie d'un justificatif de l'effectivité de la charge de chauffage
6. La notification de retraite pour invalidité ou pour inaptitude au travail, le cas échéant
7. Un RIB

Le dossier de demande doit être obligatoirement déposé entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2020 par tout moyen à votre convenance.

Les personnes ne pouvant se déplacer pourront se faire représenter par un tiers muni d'une procuration.

➔ CCAS de Montoir-de-Bretagne

Hôtel de Ville / 65, rue Jean Jaurès - 44550 Montoir-de-Bretagne
02 40 45 45 08 / actionsociale@montoirdebretagne.fr

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
(fermé au public le jeudi après-midi)